

## **Annexe complémentaire : Réduction des effets du projet (Annexe rattachée au paragraphe 6.4)**

Les mesures prévues pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont :

### **Phase Travaux**

#### Trafic

- Planification des livraisons.
- Prise en compte des différents chantiers aux alentours immédiats du site afin d'éviter de cumuler les incidences négatives dans le secteur.
- Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local.

#### Bruit et vibrations

- Affichage et respect des horaires de chantier.
- Les travaux et les circulations des engins ne seront pas autorisés entre 22h00 et 6h00.
- Conformité des engins et équipements de chantier.

#### Paysager ou visuel

- Chantier clos (Installation de palissades) et indépendant.

#### Déchets

- Utilisation de matériaux pré-industrialisés sera privilégié afin d'éviter les chutes de matières premières sur le site.
- Tri et recyclage des déchets.

#### Sécurité publique

- Nomination d'un coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS) tout le long du chantier.
- Accès au site interdit à toutes les personnes étrangères au chantier.

### **Phase Exploitation**

#### Limiter les gaz à effets de serre

- Le projet a prévu de réserver 5 places de parking au co-voiturage ainsi que 2 places réservées préinstallées aux véhicules électriques / hybrides rechargeables.

#### Limiter l'imperméabilisation des sols

- Le projet consiste à réaliser 49 places de parking non imperméabilisées avec des dalles type ECO VEGETAL « mousse » et ECO MINERAL « pavé » couplé à des aménagements hydrauliques favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales.

#### Déchets

- Toutes les mesures seront prises pour assurer une réduction du volume des déchets, pour opérer leur tri, en effectuer partiellement le traitement sur place et faire procéder à leur enlèvement.